

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé que, par arrêté, le Président de la Communauté de Communes a ordonné l'ouverture **d'une enquête publique, du 16 juin au jour 15 juillet 2025 inclus**, soit 30 jours consécutifs, sur les projets de révisions allégées n°1 et n°3 **du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)**.

Le siège principal de l'enquête a été fixé au siège de la Communauté de communes du Sud Gironde situé 21 rue des acacias à Mazères (33210).

Les pièces du dossier et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Noaillan et au siège de la Communauté de communes du Sud Gironde, aux jours et heures habituels d'ouverture. De plus, un poste informatique sera mis à disposition du public au siège de la communauté de communes du Sud-Gironde. Le dossier est également consultable sur le site du registre d'enquête dématérialisé : <https://www.democratie-active.fr/pluicdcsudgironde-web/>

Pendant l'enquête, les observations, propositions et contre-propositions du public pourront être :

- Portées sur les registres déposés dans les lieux identifiés d'enquête publique, aux heures d'ouverture habituels de ceux-ci ;
- Adressées par courrier au commissaire enquêteur au siège de la Communauté de communes (21 rue des acacias 33210 Mazères) ;
- Portées sur le registre dématérialisé : <https://www.democratie-active.fr/pluicdcsudgironde-web/> ou par courrier électronique à l'adresse : pluicdcsudgironde@democratie-active.fr

Les évaluations environnementales des projets de révisions allégées n°1 et n°3 du PLUI, leur résumé non technique, les avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, ainsi que les mémoires en réponse de la Communauté de communes et les bilans de la concertation seront joints au dossier d'enquête publique.

Les informations sur ce dossier peuvent être demandées à Madame Laure LAMY DE LA CHAPELLE, Cheffe de service urbanisme et habitat de la Communauté de communes du Sud Gironde par courriel urbanisme@cdcsudgironde.fr ou par téléphone 05.40.34.50.01 (du lundi au vendredi de 9h à 12h00 et de 14h à 17h)

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du siège de la Communauté de communes (21 rue des acacias 33210 Mazères) dès la publication du présent avis. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la Communauté de Communes : <https://www.cdcsudgironde.fr/>

Le président du tribunal administratif de Bordeaux a désigné M. Michel DAUBRIAC, cadre supérieur retraité, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et M. Gérard DURAND, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur recevra le public :

	HORAIRES	LIEU	ADRESSE
Lundi 16 juin	De 9h30 à 12h15	Mairie de Noaillan	9 Place Général Leclerc, 33730 Noaillan
Mercredi 25 juin	De 8h45 à 12h15	Mairie de Noaillan	9 Place Général Leclerc, 33730 Noaillan
Mercredi 09 juillet	De 14h15 à 16h45	Mairie de Noaillan	9 Place Général Leclerc, 33730 Noaillan
Mardi 15 juillet	De 08h45 à 12h15	Mairie de Noaillan	9 Place Général Leclerc, 33730 Noaillan

Le Président de la Communauté de communes du Sud Gironde est responsable des procédures de révisions allégées N°1 et N°3 du PLUi.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à disposition du public au siège de la Communauté de communes (21 rue des acacias 33210 Mazères) et sur le site internet de la Communauté de communes (<https://www.cdcsudgironde.fr/>) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le conseil communautaire se prononcera par délibérations sur l'approbation des révisions allégées n° 1 et n° 3 du PLUi. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications aux projets des révisions allégées n° 1 et n° 3 du PLUi en vue de leur approbation.